|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/733** | Le 24 juin 2015 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications** |
|  |
|  |
| Objet: | **Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre)****– Proposition d'adoption de 3 projets de Question UIT-R révisée et leur approbation simultanée par correspondance, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)****– Proposition d'approbation de suppression d'une Question UIT-R** |
|  |
|  |
|  |
|  |

A sa réunion tenue du 11 au 12 juin 2015, la Commission d'études 1 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance de 3 projets de Question UIT-R révisée (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-6) et a décidé en outre d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6. Les textes des projets de Question UIT-R sont joints pour votre information aux Annexes 1 à 3. Par ailleurs, la Commission d'études a proposé l'approbation de la suppression d'une Question UIT-R mentionnée dans l'Annexe 4.

La période d'examen, de deux mois, se terminera le 24 août 2015. Si, au cours de cette période, aucun Etat Membre ne soulève d'objection, les projets de Question seront considérés comme adoptés par la Commission d'études 1. En outre, puisque la procédure PAAS a été appliquée, les projets de Question seront considérés comme approuvés.

Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption d'un projet de Question ou de l'approbation de la proposition de suppression d'une Question est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la procédure PAAS seront communiqués dans une Circulaire administrative (CACE) et les Questions approuvées seront publiées dans les meilleurs délais (voir <http://www.itu.int/pub/R-QUE-SG01/en>).

François Rancy
Directeur

**Annexes:** 4

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
– Présidents et Vice‑Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
– Président et Vice‑Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

(Doc. [1/164](http://www.itu.int/md/R12-SG01-C-0164/en))

Projet de révision de la QUESTION UIT-R 208/1

Autres méthodes de gestion nationale du spectre

(1995)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que la Commission d'études 1 devrait prendre note des exigences particulières des organisations de gestion nationale du spectre des pays en développement et accorder une attention particulière à ces questions pendant les réunions ordinaires de la Commission d'études et de ses Groupes de travail;

*b)* que la gestion du spectre est de plus en plus complexe;

*c)* que, avec la multiplication des exigences liées à l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques, de nouvelles méthodes de gestion du spectre efficaces doivent être mises au point;

*d)* que les administrations étudient - ou appliquent - actuellement de nouvelles solutions pour résoudre les problèmes liés à la gestion du spectre, y compris le recours à des groupes d'utilisateurs à but non lucratif et des organisations de gestion du spectre relevant du secteur privé;

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

1 Quelles sont les nouvelles approches en matière de gestion du spectre, y compris le recours à des groupes d'utilisateurs à but non lucratif et des organisations de gestion du spectre relevant du secteur privé?

2 Comment peut-on classer par catégorie ces différentes approches?

3 Quelles sont, parmi ces nouvelles approches en matière de gestion du spectre, celles qui seraient le mieux adaptées aux besoins des pays en développement comme à ceux des pays les moins avancés?

4 Lors de l'adoption d'une ou de plusieurs de ces approches en matière de gestion nationale du spectre, quelles sont les mesures techniques, d'exploitation et de réglementation qu'une administration devrait envisager en ce qui concerne:

– l'infrastructure du pays;

– la gestion nationale du spectre;

– les aspects nationaux et internationaux (par exemple la notification, la coordination et la surveillance)?

décide en outre

1 que les résultats de ces études devraient être inclus dans une ou plusieurs Recommandations et/ou un ou plusieurs Rapports ou Manuels;

2 que ces études devraient être achevées d'ici à 2019.

Catégorie: S2

Annexe 2

(Doc. [1/165](http://www.itu.int/md/R12-SG01-C-0165/en))

PROJET DE RéVISION DE LA QUESTION UIT-R 216/1

Redéploiement du spectre[[1]](#footnote-3)\* en tant que méthode de gestion
nationale du spectre

(1998)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que toutes les administrations ont besoin d'adapter le spectre aux nouvelles applications radio et à l'utilisation accrue des applications existantes;

*b)* que compte tenu de l'augmentation de l'utilisation du spectre, les administrations peuvent éprouver de plus en plus de difficultés à trouver un spectre adapté aux applications radio;

*c)* que l'accumulation de données d'expérience dans le domaine des techniques de redéploiement du spectre par les administrations permettrait une meilleure connaissance de ces pratiques,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

1 En quoi consiste le redéploiement du spectre?

2 Quels sont les facteurs techniques et non techniques importants à prendre en considération lors de l'établissement d'un programme de redéploiement du spectre?

3 Où le redéploiement du spectre peut-il être appliqué?

4 Quelle est la relation entre le redéploiement du spectre et la fixation de prix pour l'utilisation du spectre?

décide en outre

1 que les résultats de ces études devraient être inclus dans une ou plusieurs Recommandations et/ou un ou plusieurs Rapports ou Manuels;

2 que ces études devraient être achevées d'ici à 2019.

Catégorie: S2

Annexe 3

(Doc. [1/166](http://www.itu.int/md/R12-SG01-C-0166/en))

PROJET DE RéVISION DE LA QUESTION UIT-R 205-1/1

Stratégies à long terme pour l'utilisation du spectre

(1995-1997)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que le spectre est une ressource limitée et très intéressante pour le développement économique et social;

*b)* que les demandes d'utilisation du spectre, y compris pour de nouvelles applications, augmentent;

*c)* que les décisions prises au sujet de l'utilisation du spectre peuvent exiger d'importants investissements financiers de la part des opérateurs, des utilisateurs et des fournisseurs de services de radiocommunication;

*d)* que l'adoption de stratégies à long terme pour l'utilisation du spectre réduira le risque que soient prises des décisions qu'il faudra peut-être modifier ou annuler après un court laps de temps;

*e)* que le Manuel sur la gestion du spectre expose des méthodes pour améliorer l'utilisation du spectre,

notant

*a)* que, conformément à la Résolution UIT-R 4, des textes devraient être établis sur les stratégies à long terme pour l'utilisation du spectre,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

1Quelles sont les méthodes permettant d’élaborer des stratégies à long terme pour l'utilisation du spectre?

2 Quels facteurs techniques et non techniques importants faut-il prendre en compte pour élaborer des stratégies d'utilisation du spectre à long terme?

3Quelles sont les procédures permettant de passer de l'utilisation actuelle du spectre à des objectifs à long terme?

décide en outre

1 que les résultats de ces études devraient être inclus dans une ou plusieurs Recommandations et/ou un ou plusieurs Rapports ou Manuels;

2que ces études devraient être achevées d’ici à 2019.

Catégorie: S2

Annexe 4

(Doc. [1/167](http://www.itu.int/md/R12-SG01-C-0167/en))

**Question qu'il est proposé de supprimer**

|  |  |
| --- | --- |
| Question UIT-R | Titre |
| [224/1](http://www.itu.int/pub/R-QUE-SG01.224) | Convergence technique des applications de Terre multimédia interactives fixes mobiles et de radiodiffusion et environnement réglementaire associé |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* Désigné également sous le nom de "réorganisation". [↑](#footnote-ref-3)